

Marles-en-Brie, le 21 février 2026



Commission de contrôle des listes électorales

Suite à la réunion, du 20 février 2026, les travaux de la commission de contrôle des listes électorales relatifs aux mouvements intervenus sur la liste électorale Principale, la liste complémentaire Européenne et la liste complémentaire Municipales, à savoir les inscriptions volontaire ou d'office et les radiations, sont consultables au secrétariat de la mairie, aux jours et heures d'ouverture au public.

Christophe PALLEZ,
Président de la commission de contrôle
des listes électorales

